

ARTISTES AUTEURS : S'ORGANISER JURIDIQUEMENT ET GÉRER LA PLURIACTIVITÉ

STATUTS ET CUMUL, DROITS D'AUTEUR, RÉMUNÉRATIONS, CONTRATS ET FISCALITÉ

Que ce soit dans les domaines des arts vivants, plastiques, visuels, graphiques ou dans celui du livre, il est indispensable pour un créateur, de connaître son environnement juridique, social et fiscal, et de s'y repérer. Il peut alors développer ses projets artistiques, ses activités individuelles ou collectives, dans le respect de la réglementation et de ses droits.

Quels sont les statuts, les contrats et la forme de rémunération les mieux adaptés pour chacune de ses activités ? Quels sont ses droits et ses obligations ? Qu'est-ce que le droit d'auteur et comment s'applique-t-il ? Comment facturer et déclarer ses revenus ? Cette formation apporte des réponses concrètes et pragmatiques sur les cadres réglementaires et les démarches indispensables à effectuer.

OBJECTIFS DE FORMATION

- Comprendre les principes du droit d'auteur et identifier les règles de base relatives à la gestion de ses droits d'auteur et aux contrats
- Déterminer son statut et se préparer au cumul d'activités
- Appréhender le régime fiscal de l'artiste, de l'auteur
- Rechercher les informations auprès des sources adéquates et veiller aux évolutions réglementaires
- Sécuriser ses relations contractuelles, les conditions et modalités de la rémunération

CONTENUS

LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'ARTISTES

- Retour sur les fondamentaux : artiste interprète, artiste auteur et créateur relevant d'autres régimes

LES DIFFÉRENTES SOURCES DE REVENUS DE L'ARTISTE AUTEUR

- Les bases de la réglementation du travail : distinctions essentielles
- Les formes d'engagement de rémunération
- Le cumul d'activités et de statuts : salarié, auteur, auto-entrepreneur, demandeur d'emploi, etc.

LA PROTECTION SOCIALE

- Particularités des assurances sociales des artistes auteurs
- Formalités : déclaration et affiliation
- Les organismes chargés de la gestion des assurances sociales : AGESEA, Maison des Artistes

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET EXPLOITATION DES ŒUVRES

- Définition et principes généraux de la propriété intellectuelle
- Les titulaires du droit d'auteur
- Le contenu et la durée des droits : droit moral et droit patrimonial
- Les différentes formes de contrat et les mentions obligatoires
- Les sociétés de perception et de gestion des droits

LA FACTURATION ET LES DÉCLARATIONS FISCALES

- Vente d'œuvre et cession de droit
- TVA
- Impôt sur le revenu : BNC ou traitement et salaires

- En raison du succès rencontré par cette formation en 2014, l'Arcade et l'Arl PACA la reconduisent en 2015. À l'origine de cette démarche, le même constat : la précarité des artistes auteurs engendre et renforce le recours à la pluriactivité et oblige à la maîtrise des différents statuts.

2 et 3
février 2015

NICE
Espace Magnan

2 jours

→ **INTERVENANTE**
CATHERINE MAISONNEUVE,
consultante en gestion
d'entreprise culturelle

→ **PUBLIC**
Artiste, auteur, créateur
dans les secteurs des arts
vivants, des arts plastiques,
visuels, graphiques et
du livre : compositeur,
chorégraphe, metteur
en scène, dessinateur,
graphiste, graveur,
illustrateur, peintre,
plasticien, photographe,
sculpteur, réalisateur,
scénariste, vidéaste,
adaptateur, écrivain,
parolier, traducteur...

Cette formation est
organisée par l'Agence
Régionale du Livre

● **ARTISTES AUTEURS : S'ORGANISER
JURIDIQUEMENT ET GÉRER LA PLURIACTIVITÉ**
STATUTS ET CUMUL, DROITS D'AUTEUR, RÉMUNÉRATIONS,
CONTRATS ET FISCALITÉ

Informations complémentaires

CONDITIONS DE PARTICIPATION OU PRÉ-REQUIS :

- Aucune

EFFECTIF :

- 15 participants maximum

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION :

- Des dossiers thématiques et documentaires spécifiques à la formation accessibles en Intranet.
- Des coordinateurs de formation disponibles tout au long de la formation, et au-delà, pour suivre le déroulement administratif et pédagogique, au niveau collectif et individuel

• Autres outils :

- Centres de ressources, d'information et de documentation des arts du spectacle et de l'Agence Régionale du Livre, en libre accès

TRAVAUX INCOMBANT AUX STAGIAIRES

- Questionnaire pédagogique préalable à compléter permettant d'évaluer le niveau de connaissance et de pratique dans le domaine

ÉVALUATION :

- Entretien téléphonique et questionnaire pédagogique préalables
- Bilan oral et questionnaire d'évaluation écrit à l'issue de la formation
- Délivrance d'une attestation de formation

HORAIRES :

- de 9h à 13h et de 14h00 à 17h30

TARIF :

- 550 euros TTC / jour



CONTACT

• **Arcade :**
Fany Latargez
04 42 21 78 53
f.latargez@arcade-paca.com

• **Agence Régionale du Livre :**
Claire Castan
04 42 91 65 56
claire.castan@livre-paca.org

ARCADE ●

6, place Barthélémy
Niollon CS 30759
13617 Aix-en-Provence
Cedex 1

T. : 04 42 21 78 00

F. : 04 42 21 78 01

arcade@arcade-paca.com

www.arcade-paca.com

APE : 9499Z
SIRET : 305 350 795 00046

Déclaration enregistrée sous
le numéro : 93 13 09 343 13
Cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'Etat